

DÉCLARATION ASSERMENTÉE

Je soussignée, **Geneviève Tremblay**, cheffe de service, exerçant mes fonctions au sein de la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « SAAQ »), dont le siège social se situe au 333, boulevard Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8J6, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis cheffe de service des relations numériques des clients à la Vice-présidence à l'expérience numérique à la SAAQ;
2. Je n'ai pas témoigné lors de la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile (ci-après « Commission ») et je souhaite apporter à la connaissance de la Commission certains faits;
3. De juillet 2000 à janvier 2018, j'ai été à l'emploi d'Hydro-Québec;
4. Le 27 novembre 2015, l'entreprise 6936822 Canada inc. (INUK CONSEILS) (ci-après « INUK ») a conclu un contrat de services avec la SAAQ¹;
5. Mon conjoint, Monsieur Eric Beauregard, est le président de INUK;
6. Le 7 décembre 2015, un prêt de services a été conclu entre Hydro-Québec et la SAAQ quant à mes services avec une entrée en poste prévue le 4 janvier 2016²;
7. À cette époque, mon conjoint et moi résidions dans la région de Montréal avec notre famille;
8. Nous étions intéressés à déménager dans la région de Québec dans la mesure où nous pouvions tous les deux nous y trouver un emploi;
9. J'avais entendu parler du projet de progiciel de gestion intégré à la SAAQ et je trouvais qu'il s'agissait d'un projet stimulant;
10. Dans ce contexte, j'ai entrepris des démarches auprès de mon employeur afin de vérifier la possibilité d'un prêt de services auprès de la SAAQ;
11. À ma connaissance et selon les informations dont je dispose, ce prêt de services n'a pas été obtenu à titre de condition;

¹ Pièce 26_P-86, p. 241

² Pièce 74_P-1640.47

12. La preuve testimoniale et documentaire déposée devant la Commission n'indique pas non plus qu'une telle condition aurait été imposée, par qui que ce soit;
13. Toute allusion ou conclusion voulant que mon prêt de services ait pu être obtenu à titre de condition m'apparaît réductrice à mon égard;
14. À ma connaissance et selon les informations dont je dispose, mon prêt de services a été fait dans le respect des règles en vigueur et était justifié par mon expérience et mes compétences.

Tous les faits allégués dans cette déclaration assermentée sont véridiques.

Et j'ai signé,

À Québec, ce 8 janvier 2026

Signature :



Déclaré solennellement devant moi

À Québec, ce 8 janvier 2026

Signature du commissaire à l'assermentation

